

HISTOIRE – PATRIMOINE FORET

L'Abbé L. E. Cestac, notre Fondateur acheta en novembre 1838, ici, à Anglet la propriété Chateaneuf. Il y installa en juin 1839, ses collaboratrices et les jeunes prostituées accueillies. C'est le début de Notre Dame du Refuge et de la Congrégation des Servantes de Marie.

Le domaine Chateaneuf était à la limite des dunes et des sables. Dès 1846, sous l'impulsion de l'Abbé, les religieuses fixent les dunes et consolident les sables par des semis de pins. C'est le point de départ de notre patrimoine forestier que nous évoquerons avant de parler de l'exploitation de la forêt au long du temps.

I – CONSTITUTION DU PATRIMOINE FORESTIER

Nous allons circonscrire notre propos à la constitution de ce patrimoine dans la « Section C » du cadastre napoléonien, appelée « secteur des pignadas » (1831)

1 – De 1838 à 1868 – Le temps du Fondateur

Au cours de cette période nous comptons 32 acquisitions dans cette « Section C », pour une surface de

28 ha 02 a 33 ca.

Sur ce total, la surface en pignadas naturels - en comptant largement - ne représente que 37% (soit environ 10 ha). Le reste se compose surtout de sable et aussi de pâture, taillis, terrain vague ...

2 – De 1868 à 1900, fin de siècle

Dans la continuité, les acquisitions se poursuivent : 12 pour une superficie totale de
21 ha 52 a 29 ca.

Mais la surface en pignadas y atteint 83% .

Nous notons l'acquisition, en 1870, d'une trentaine de parcelles à un seul vendeur, pour une superficie totale d'environ 16 ha.

Ceci montre la valorisation des sables. Nous reviendrons sur l'ensemencement des dunes par l'Etat, en 1860.

Nous pouvons remarquer, qu'à la veille de 1900, la Congrégation possède 49 ha 54 a 62 de pignadas.

3 – De 1900 à 1965

L'année 1965 correspond à la date d'un nouveau plan cadastral – l'actuel. Dans cette période d'une soixantaine d'années, nous avons peu d'achats : environ 1 ha en 4 opérations.

Mais nous comptons 11 échanges qui nous apportent environ 6 hectares dans le secteur des pignadas. Nous cédon en contre - partie, l'équivalent soit dans ce secteur, soit dans d'autres. Les ventes dans cette période représentent 4 ha ½ (4 ha 58 a 05). Donnons les plus significantes.

- En 1911, vente à Dufourcg et Berthoumieu de 3 parcelles contigües pour une surface de 1 ha 17 a 95.

- Si en 1920 la construction du Tramway Bayonne – Hendaye impacte bien peu notre patrimoine (65 ca), il n'en est pas de même de la construction de la Poudrerie Nationale de Blancpignon. De 1916 à 1922 pour l'installation de cette succursale de la Poudrerie de Bergerac, nous cédon 1 ha 26 a 07 de terrains plantés de pins. Des documents dans le dossier de cette cession mentionnent « 200 pins de 6m de haut en moyenne ».
- En 1926, la Commune s'engage avec la Société Biarritz - Anglet - La Forêt pour un lotissement du côté de Chiberta. Elle négocie un échange avec la Congrégation qui ne souhaite pas aliéner du terrain, pour d'autres parcelles en vue de les revendre ultérieurement à ladite Société. Nous vendons directement 4 parcelles enclavées, soit 1 ha 56 a 10.

4 – De 1965 à nos jours

Les ventes et autres aliénations durant cette période cumulent à 4 ha ½ (4 ha 57 a 70).

Notons seulement 2 aliénations importantes :

1°) la vente à la Commune d'Anglet pour l'Ecole Jean Jaurès et son extension, en trois fois (1973, 1976, 1982) pour une superficie de 1 ha 48 a 10 ;

2°) la cession au Département, dans le cadre de la « zone de préemption du pignada » des 5 parcelles que nous possédions dans le secteur du Lazaret, soit 2 ha 69 a 46.

Mais l'opération la plus importante de cette période est le remembrement du domaine forestier entre les trois propriétaires : le Département (64), la Commune d'Anglet et la Congrégation. Ce remembrement s'est finalisé en 2006.

Aujourd'hui, la Congrégation a son ensemble forestier rassemblé au sud du massif, à l'est du Monastère de Saint Bernard. Cet ensemble compte 47 ha

II – ENSEMENCEMENT

Nous avons peu de documents écrits concernant les premiers ensemencements des parcelles de sable, par la Communauté.

En 1860, Napoléon III fit ensemenecer par les Ponts et Chaussées des dunes communales et appartenant à d'autres propriétaires dont la Congrégation. En vertu du décret de 1810, les propriétaires ne peuvent reprendre l'entière propriété qu'autant l'Etat aura récupéré la valeur du semis. La restitution par l'Administration Forestière des parcelles appartenant à la Congrégation ou à quelques religieuses entraîna des contestations dont nous avons gardé des documents. Dans ces derniers des justifications prouvant que la Congrégation a ensemencé par elle-même un certain nombre de parcelles. En 1912 la Congrégation rentre en possession entière d'une douzaine de parcelles ensemencées par l'Etat, pour un total de 9 ha 71 dont les 2/3 acheté après 1860. Le remboursement à l'Etat s'élève à environ 7900 francs.

Quelques mots sur la technique d'ensemencement utilisée par les religieuses, (d'après un ouvrage de 1873 sur le « Monastère d'Anglet »).

Rappelons que le pin maritime vient par semis et non par bouturage. Les sœurs pratiquent l'ensemencement à la volée.

Sur des sables nettoyés elles « sèment dru afin de protéger le semis par sa propre densité », puis par ratissage « les graines sont enfouies », afin « protégées contre l'action des vents, des oiseaux, etc... par un recouvrement mi-ensablé de branchages de toutes sortes ». Cette protection est insuffisante et souvent il faut recommencer.

Le choix de la semence est essentiel. Elle doit être « fraîche -au bout de 3 ans elle ne vaut plus rien – saine et de bonne provenance. C'est aux pommes (« pignes ») les plus grosses, les plus mûres provenant d'arbres assez jeunes et vigoureux qu'il faut demander la graine ».

Voici comment on procède au Refuge : « on cueille les cônes en avril-mai ... on assoit dans les sables en plein soleil les pommes de pin par leur base, pendant 4 ou 5 jours. Les écailles s'ouvrent et on récolte la graine en renversant les cônes sur un drap ... »

Une lettre de la Sœur responsable de la pignada, en octobre 1886, précise qu'il faut 7 kilos de graines par arpent. (Il semble que l'arpent local correspond à environ 40 ares)

On commence à semer -selon notre auteur – fin août ... et on gagne ainsi une année.

Nous avons vu que l'on semait dru. Avec la croissance des arbres, il faut éclaircir. Après deux ou trois ans, au Refuge on arrache à la main les pieds à supprimer.

Si les religieuses prennent tant de soins des pignadas c'est qu'elles en attendent de précieuses ressources : résine, bois et aussi apport à l'élevage bovin.

III – RESSOURCES DU PIGNADA

1 – Production de résine

La résine est la sève du pin qui se condense au contact extérieur. Pour la recueillir on entaille l'arbre. Cette saignée est progressivement agrandie en hauteur, au cours des années de gemmage. Au bas de cette entaille un pot est fixé pour recevoir la résine qui suinte et coule surtout par temps ensoleillé.

Le gemmage a proprement parlé couvre chaque année une période de mars à novembre.

La Communauté a pratiqué le gemmage pendant plus d'un siècle. Le premier contrat avec deux résiniers landais professionnels date de 1870. Au préalable les Sœurs pratiquaient elles-mêmes le gemmage. Ce premier texte prévoit de résiner 2700 pins.

En 1872, un contrat similaire avec un résinier d'Anglet (Jean Laporte) mentionne 3893 arbres. Nous pouvons mieux suivre l'activité de gemmage depuis 1935. A cette époque 2 gemmeurs recueillent la résine et la livre à Labenne (Société Anonyme Industrielle de Résine). Dans les années 1935-1940 la production annuelle peut atteindre une soixantaine de barriques (ce qui correspond à environ 20 000 litres).

De 1944 à 1950, il faut même le travail de 3 résiniers. A cette date (1949) la Congrégation adhère à l'Union Corporative des Résineux (U. C. R.). Celle-ci prélève à chaque campagne de ramassage une retenue (par litre de gemme) pour un Fonds de Garantie des Sylviculteurs.

A partir de 1961 la résine est livrée aux Ets Laboille et Pinsolle à Souston.

La Communauté cesse l'activité du gemmage en novembre 1968. Pour quelles raisons ?

2 – Production de bois

Pendant de longues décennies la seule énergie utilisée par la Communauté du Refuge est fournie par le bois, soit pour la cuisine, le four à pain, la buanderie et le chauffage des infirmeries. On brûle les branchages issus des élagages, mais aussi le gros bois des coupes dites d'amélioration ou des coupes rases. Et on ne néglige ni les pignes sèches, ni les feuilles du pin ou aiguilles, comme combustibles.

Une première note de vente de bois que nous conservons date de 1885. Elle mentionne une coupe de 2505 arbres et une coupe de 1120 pins gemmés. Cela nous donne une idée de l'importance du peuplement de la forêt et du gemmage.

Dans la deuxième moitié du XXème siècle, et progressivement la Communauté remplace le bois par l'électricité, le mazout ou le gaz pour ses besoins quotidiens. En conséquence le bois est exploité et vendu.